

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6915**

### Intitulé

Agent privé de protection rapprochée

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Formaplus 3B

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président, Directeur général de FORMAPLUS 3B

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'agent(e) de protection rapprochée exerce ses fonctions en tout type de lieu de site quel que soit la configuration de ces derniers, en toute circonstance et en toute situation.

Il/elle est chargé(e) d'assurer une présence physique constante pour des missions de protection rapprochée, de garantir l'intégrité physique et morale de la ou des personnalités à protéger en évitant que celles-ci soient exposées à un danger, de sécuriser un site avant et pendant la présence de ces personnalités, d'appliquer les techniques de protection rapprochée : pilotage des véhicules, emploi des équipements de télécommunication, utilisation d'armement pour les missions à l'étranger (interdiction d'être armé en France).

Les principales activités sont:

- A1 - Intégration de l'environnement juridique
- A2 - Préparation des missions de protection rapprochées.
- A3 - Sécurisation de personne(s) et mise en sécurité physique
- A4 - Communication
- A5 - Intervention en premier secours

La certification, par son jury, atteste que son titulaire exerce toutes ces activités dans le respect du cadre légal de la réglementation (Livre VI du code de la sécurité intérieure)

En outre, il/elle a prouvé qu'il/elle est capable de :

- Intégrer la législation au déroulement de la mission.
- Maîtriser la législation applicable.
- Inspecter les sites/lieux de mission.
- Lire et interpréter les plans et croquis aux fins de protection et de dégagement sécurisé (cartestopographiques et routières, GPS).
- Planifier les solutions en cas d'acte hostile, terroriste et élaborer les actions préventives.
- Appliquer la démarche inductive.
- Élaborer un plan d'opération.
- Coopérer avec les représentants de la force publique.
- Développer une vigilance permanente.
- Maîtriser les secteurs d'observation
- Préserver les zones
- Contrôler l'entourage
- Repérer les dangers latents
- Communiquer sur la nature du danger
- Avertir de la nature du danger
- Réagir face au danger
- Mettre en sécurité la personnalité
- Appliquer les techniques d'escorte et de déplacements à pieds.
- Appliquer les techniques d'escorte et déplacement en véhicule
- Maîtriser les techniques d'embarquement/débarquement
- Adapter les techniques de self défense face aux agressions.
- Manipuler le matériel de protection
- Développer une résistance musculaire et une endurance physique.
- Maîtriser les liaisons radio.
- Maîtriser les outils de communication numériques liés aux nouvelles technologies.
- Rédiger des fiches, rapports messages.
- Communiquer en anglais.
- Prendre les mesures pour protéger, examiner, alerter/faire alerter et secourir.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteur de la sécurité privée des biens et des personnes

- Entreprises de toutes tailles de sécurité privée
- Entreprises à activités autres ayant en leur sein un service de sécurité.

- Agent de protection rapprochée
- Garde du corps
- Agent de sécurité en protection rapprochée
- Agent de protection physique des personnes
- Body Guard

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

K2501 : Gardiennage de locaux

K2502 : Management de sécurité privée

K2503 : Sécurité et surveillance privées

**Réglementation d'activités :**

Livre VI du code de la Sécurité Intérieure, Code de déontologie et les décrets d'application qui s'y rattachent réglementant l'aptitude professionnelle exigée par les autorités pour exercer la profession réglementée dans la sécurité privée.

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Cinq blocs de compétences composent la certification :

Bloc 1 A1- Intégration de l'environnement juridique

Bloc 2 A2- Préparation des missions de protection rapprochées

Bloc 3 A3- Sécurisation de personne(s) et mise en sécurité physique

Bloc 4 A4- Communication

Bloc 5 A5- Intervention en premier secours

1° Après formation traditionnelle et/ou internet, la certification est globale.

Les candidats sont évalués pour chaque bloc de compétences à partir d'épreuves théoriques (études de cas) et pratiques (mise en situation réelle ou simulée)

2° Dans le cadre de la VAE

Trois années d'expérience sont exigées pour la recevabilité.

Après recevabilité, un dossier descriptif des activités est présenté au jury. Un entretien est organisé.

Pièces exigées : certificat de travail, fiches de paye, déclaration d'activités...

Le dossier doit comprendre le descriptif des missions effectuées et leur contexte: préparation de la mission, exécution de la mission, documents écrits.

Le jury se prononce de manière souveraine sur une validation totale ou partielle ou absence de certification.

En cas de validation partielle, les blocs sont validés indépendamment.

Pour obtenir le titre, cinq blocs de compétences doivent être validés :

Bloc 1 - Intégration de l'environnement juridique

Bloc 2 - Préparation des missions de protection rapprochées

Bloc 3 - Sécurisation de personne(s) et mise en sécurité physique

Bloc 4 - Communication

Bloc 5 - Intervention en premier secours

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 6915 - Communication	<p><b>Descriptif :</b>            Les situations de travail exigent une communication permanente avec les clients, la hiérarchie, les services partenaires...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Maîtriser les liaisons radio.</li> <li>-Maîtriser les outils de communication numériques liés aux nouvelles technologies.</li> <li>-Rédiger des fiches, rapports messages.</li> <li>-Communiquer en anglais.</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Après études de cas ou à partir de situations professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte rendu oral</li> <li>- Rédaction de notes ou rapports papiers et /ou électroniques(en français et/ou anglais).</li> </ul> <p><b>Modalités de certification :</b> Après études de cas ou à partir de situations professionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte rendu oral</li> <li>- Rédaction de notes ou rapports papiers et /ou électroniques(en français et/ou anglais)</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 6915 - Intervention en premier secours</p>	<p><b>Descriptif :</b>            Dans le cadre de sa mission de protection et en cas d'atteinte à l'intégrité physique de la ou des personnalités protégées :            -Prendre les mesures pour protéger, examiner, alerter/faire alerter et secourir.  <b>Modalités d'évaluation :</b> Epreuve pratique de secourisme (premier soins)  <b>Modalités de certification :</b> Epreuve pratique de secourisme (premier soins)</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 6915 - Intégration de l'environnement juridique</p>	<p><b>Descriptif :</b>            -Identification des textes juridiques applicables.            -Analyse et prise en compte des dispositions juridiques et réglementaires.  <b>Modalités d'évaluation :</b>            - Mise en situation professionnelle en conditions réelles ou reconstituées :            - cas concret avec mise en situation.            - étude de cas par simulation de mission en relation avec l'environnement juridique applicable.  <b>Modalités de certification :</b> Le candidat prouve qu'il est capable:            -d'identifier les textes juridiques applicables.            -de corréler les dispositions juridiques à la mission dévolue.            -de respecter les principes du droit pénal, de procédure pénale, du droit civil.            -d'appliquer le code de déontologie et les prescriptions du CNAPS.</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 6915 - Préparation des missions de protection rapprochées</p>	<p><b>Descriptif :</b>            -Identification des textes juridiques spécifiques applicables.            -Analyse et prise en compte des dispositions juridiques et réglementaires.            -Compilation des us coutumes.            -Analyse et prise en compte des problèmes sécuritaires.            -Identification des sites/lieux de la mission            -Cartographie du parcours/du site            -Repérage de l'itinéraire            -Inspection extérieure des sites/lieux de la mission à des fins de mise en sécurité et de protection            -Repérage des points de dégagements.            -Liaison avec les représentants de la force publique            -Identification des dangers.            -Evaluation des risques : agression, incendie, terrorisme.  <b>Modalités d'évaluation :</b>            -Etudes de cas : Analyses préalables de missions            -Mise en situation professionnelle            -Etude de cas concrets : caractéristiques des sites divers à analyser dont les risques terroristes.</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 6915 - Sécurisation de personne(s) et mise en sécurité physique	<p><b>Descriptif :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Gestion de l'environnement géographique</li> <li>-Gestion de l'espace public</li> <li>-Gestion de l'espace privé</li> <li>-Gestion visuelle des foules</li> <li>-Contrôle de zone : verte-orange-rouge</li> <li>-Identification des interlocuteurs autorisés et autres</li> <li>-Repérage d'objets suspects</li> <li>-Identification d'intention hostile</li> <li>-Repérage des dangers</li> <li>-Détermination de la nature du danger</li> <li>-Mise en place d'un périmètre de sécurité</li> <li>-Utilisation du matériel de protection : serviette pare-balle</li> <li>-Protection physique de la personnalité</li> <li>-Dégagement de la personnalité</li> <li>-Evacuation de la personnalité</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Analyse de missions et mise en situation professionnelle Epreuves physiques et techniques de self défense</p> <p><b>Modalités de certification :</b> Le candidat doit prouver que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-L'intégrité physique de la personnalité est protégée en permanence.</li> <li>- Les techniques de protection sont adaptées au danger et conforme à la législation.</li> <li>- Sa réactivité est forte et adaptée à la situation.</li> <li>- La protection de la personnalité est assurée sans gêner les activités du VIP.</li> <li>- Les situations conflictuelles et stressantes sont gérées avec sang froid.</li> <li>- Les parcours d'obstacles et de mise en situations réelles sont franchis sans exposer le VIP et l'APR à un danger quelconque.</li> </ul>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Président : un dirigeant d'entreprise de protection rapprochée ou un cadre police gendarmerie Un représentant des salariés Un représentant formateur
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Président : un dirigeant d'entreprise de protection rapprochée ou un cadre police gendarmerie Membres : Parité représentant des employeurs/représentant des salariés

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau IV, sous l'intitulé Agent privé de protection rapprochée avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2011.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 07 avril 2017 publié au Journal Officiel du 21 avril 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Agent privé de protection rapprochée" avec effet au 10 août 2016, jusqu'au 21 avril 2019.

Arrêté du 17 juin 2011 publié au Journal Officiel du 10 août 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Agent privé de protection rapprochée" avec effet au 21 avril 2011, jusqu'au 10 août 2016.

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

30

<http://www.formaplust3b-formation-securite.com>

**Autres sources d'information :****Lieu(x) de certification :**

FORMAPLUS 3B 11/13 Avenue de la République 69200 VENISSIEUX

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

- FORMAPLUS 3B, 11/13 avenue de la République 69200 VENISSIEUX
- OFAPS, 7 rue des Piboules - 13614 Venelles
- SECURITE PLUS FORMATION, Avenue Lamartine - Les Pennes - 13170 MIRABEAU
- DGF, 32 rue du Général de Gaulle 97438 SAINTE-MARIE

**Historique de la certification :**